



Municipalité
de Luins

PREAVIS MUNICIPAL N°11-2021

Budget 2022

Responsables du dossier :

M. Olivier Dutruy, Syndic

Mme Christel Peter, boursière

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2022.

1 Base légale

Conformément à l'article 93a de la loi du 28 février 1956 sur les communes et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

2 Préambule

Il n'est pas évident d'établir un budget dans le contexte actuel. Difficile de prévoir tous les impacts de l'épidémie Covid-19, à court, moyen ou long terme pour notre commune. Nous subissons déjà en « temps normal » la hausse d'une facture sociale imposée par le canton, il est fort probable que celle-ci prenne l'ascenseur ces prochaines années. A cela s'ajoute une baisse des rentrées fiscales induite par les difficultés financières rencontrées par nos citoyens et nos entreprises locales. Soucieux de rester prudents dans nos projections financières 2022, nous vous présentons donc un budget où les charges ont été évaluées de manière la plus exhaustive possible et dont les recettes ont été estimées à la baisse, sans tenir compte de revenus hypothétiques ou de taux de progressions espérés par le Canton.

Le budget 2022 présente un excédent de dépenses de CHF 356'293. 00 après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve.

	Charges	Revenus	+/-
Budget 2021	3'739'789.00	3'309'605.00	-430'184.00
Budget 2022	3'358'338.00	3'002'045.00	-356'293.00
Comptes 2020	4'557'024.00	4'334'568.83	-222'455.88

3 Comparaisons significatives par chapitre

1	ADMINISTRATION GENERALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2021	517'753.00	55'000.00	462'753.00
	Budget 2022	529'512.00	62'300.00	467'212.00
				+4'459.00

a) Comptes 110.318.01 et 110.431.01

Au vu des procédures de plus en plus compliquées et contraignantes liées à la police des constructions, la Municipalité a pris la décision de résilier le contrat avec le service technique intercommunal de Gland qui ne donnait plus entière satisfaction. M. Eddy Antonelli du bureau Alpha studio est donc en charge des dossiers pour la commune depuis le 15 mars 2021.

Afin d'avoir une vue plus précise sur les honoraires liés à la police des constructions, le compte 110.318.00 qui concerne les prestations de services de l'administration générale a été ramené à CHF 17'000.--. Les honoraires du service technique sont désormais pris en compte dans le compte 110.318.01.

Le remboursement des frais par les bénéficiaires des services est comptabilisé dans le compte 110.431.00 pour l'administration générale et 110.431.01 pour la police des constructions.

b) Compte 180.365.07

Augmentation de CHF 7'000. —

La Direction générale de la mobilité et des routes DGMR, informe que les transports publics pâtissent encore d'une baisse notoire de recettes sur la fréquentation, faisant suite aux conséquences de la pandémie de COVID-19. Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau de recettes, de près de 10% par rapport au niveau effectif de l'année 2019 ; un recouvrement complet n'est

pas prévu avant l'année 2024. À ce stade, il est encore impossible d'estimer précisément les conséquences financières de la seconde vague de la pandémie et ses conséquences structurelles sur le TRV (Trafic régional des voyageurs) à plus long terme. Les pertes de revenus actuellement planifiées pour les lignes du trafic régional sont de l'ordre de 30 millions de francs et impliquent une hausse des indemnités d'autant.

210	IMPOTS	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2021	20'000.00	2'643'815.00	2'623'815.00
	Budget 2022	20'000.00	2'323'200.00	2'303'200.00
				-320'615.00

Le budget des rentrées fiscales a été étudié avec une prudence rigoureuse, mais nécessaire. Le rythme d'encaissement des acomptes versés en 2021 par le canton laisse apparaître une baisse sur le bouclage fiscal provisoire de l'exercice 2021. Dans ce contexte, la projection des recettes fiscales pour les personnes physiques pour l'année 2022 a été évaluée à CHF 1'700'000.--.

Suite au départ annoncé de deux contribuables étrangers, l'impôt sur la dépense (210.400.04) a été supprimé.

La Municipalité pense que cette estimation est raisonnable, tout en étant consciente des incertitudes qui planent sur les prochains exercices comptables.

221	PEREQUATION INTERCOMMUNALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2021	917'332.00	78'015.00	839'317.00
	Budget 2022	771'567.00	76'752.00	694'815.00
				-144'502.00

610	POLICE CANTONALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2021	112'867.00	0	
	Budget 2022	104'715.00	0	
				-8'152.00

720	PREVOYANCE SOCIALE	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2021	1'055'711.00	0	
	Budget 2022	818'469.00	0	
				-237'242.00

Les acomptes 2022 étant basés sur le bouclage des impôts au 31.12.2020, nous pouvons enfin constater une stabilisation des charges cantonales.

RESUME CHARGES CANTONALES 2020-2022

ANNEE	POPULATION	FA SOCIALE	PEREQUATION	POLICE	TOTAL	COUT P/HAB
2022	625	818'469.00	694'815.00	104'715.00	1'617'999.00	2'588.80
2021	621	1'055'711.00	839'317.00	112'867.00	2'007'895.00	3'233.33
2020	613	752'527.00	714'386.00	102'430.00	1'569'343.00	2'560.10

Comme nous l'avons mentionné dans le préavis 5-2020 concernant le budget 2021, le décompte définitif 2020 reçu le 20.10.21, présente un solde en faveur de la commune de CHF 412'061.--.

430	ROUTES	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2021	92'760.00	20'890.00	71'870.00
	Budget 2022	105'800.00	60'000.00	45'800.00
				-26'070.00

Divers travaux d'entretien des routes étant nécessaires, le compte 430.314.00 a été augmenté à CHF 40'000.—. Pour le détail des revenus, voir le point 4 du préavis.

710	SERVICE SOCIAL	Charges	Revenus	+/-
	Budget 2021	187'897.00		
	Budget 2022	201'796.00		
				+13'899.00

a) Compte 710.352.00

Suite à l'accord Canton-communes sur la participation à la cohésion sociale, le financement des frais de fonctionnement des agences sociales ne sont plus facturés aux communes. Le prix passe donc de CHF 17.05 à CHF 2.80 par habitant, soit une baisse d'environ CHF 8'000.00.

b) Compte 710.365.05

Le coût moyen des frais pour l'accueil de jour des enfants (Enjeu) passe de CHF 269.94 à CHF 301.72, ce qui un coût supplémentaire de CHF 22'900. — environ. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des frais du personnel.

4 Amortissements et fonds de réserve

N° cpte	Amortissements	Montant	Solde Investissements à amortir au 31.12.2022
430.331.00	Amort. obligatoire Rte Etraz	6'330.00	
430.332.00	Amort. Supp. Rte Etraz	12'670.00	
		19'000.00	192'131.50

N° cpte	Fonds de réserve	Montant	Solde Fonds au 31.12.2022
110.480.00	Financement DISREN	40'000.00	Estimation
430.480.00	Entretien des routes et amortissement Rte Etraz	60'000.00	
450.481.00	Recettes affectées Ordures ménagères	3'164.00	
		100'364.00	1'290'372.93

5 Perspectives de bouclage des comptes 2022

Bien que le budget 2022 soit déficitaire, la Municipalité considère être en mesure de faire face à la situation à court terme.

La baisse d'impôts sur le revenu suite aux départs de contribuables au bénéfice de forfait fiscaux va engendrer une baisse des charges cantonales (Péréquation, cohésion sociale et police) en 2023. En attendant les acomptes seront toujours conséquents car déterminés sur le revenu 2020.

La marge d'autofinancement étant faible, La Municipalité sera très attentive à l'évolution de la trésorerie et tient à préciser que le recours à l'emprunt pour financer les charges courantes de la commune (Compte de fonctionnement) n'est pas recommandé.

Au vu des incertitudes au niveau des prestations cantonales et afin de pouvoir mener à bien le plan de législature de la nouvelle Municipalité, une augmentation du taux d'imposition sera nécessaire afin de ne pas mettre en danger l'autonomie financière de la commune.

6 Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil général de la Commune de Luins

- vu le préavis municipal N° 11-2021
- entendu le rapport de la Commission de gestion;
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour;

D É C I D E

- d'adopter le budget pour l'année 2022, tel que présenté.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2021

Au nom de la Municipalité

 Le Syndic Olivier Dutruy		 La Secrétaire : Tamara Courvoisier
--	---	--

Luins, le 23 novembre 2021

Annexe : Budget de fonctionnement 2022